



Centre de Karaté et Arts Martiaux, Grand-Saconnex

Président : Michel MAURER, 6^{ème} dan
20, ch. François-Lehmann
1218 Grand-Saconnex

☎ Privé : 022 798 97 65
📞 portable : 079 217 48 77
✉️ : michel@ckam.ch

Dojo : Espace Pom' - 2, rue Sonnex (sous-sol) Grand-Saconnex.

☎ dojo : 022 788 5 887
📞 portable : 079 876 5 887

www.ckam.ch



✉️ : ckam@ckam.ch

KARATE SHOTOKAN

Renseignements généraux saison 2022-2023

HORAIRES DES COURS

Jours	Heures	Cours proposés	Âges
LUNDI	18h30 - 19h15	Groupe 1 : Karaté enfants : initiation et ceintures blanches	de 7 à 15 ans
	18h30 - 19h30	Groupe 2 : Karaté enfants : dès ceintures blanc-jaunes	de 7 à 15 ans
	19h35 - 21h05	Karaté ados, adultes, seniors et AVS : tous niveaux et initiation (plusieurs groupes)	dès 16 ans (inclus AVS dès 64-65 ans)
MARDI	17h55 - 18h25	Groupe 1 : Baby Karaté (4 et 5 ans : présence d'un parent obligatoire)	4 et 5 ans
	17h55 - 18h25	Groupe 2 : Pré Karaté (dès 5½ : présence d'un parent non obligatoire)	6 et 7 ans
	18h30 - 19h15	Groupe 1 : Karaté enfants : initiation et ceintures blanches	de 7 à 15 ans
	18h30 - 19h30	Groupe 2 : Karaté enfants : dès ceintures blanc-jaunes	de 7 à 15 ans
	19h35 - 21h05	Karaté ados, adultes et seniors : tous niveaux (plusieurs groupes)	dès 16 ans
JEUDI	18h30 - 19h15	Groupe 1 : Karaté enfants : initiation et ceintures blanches	de 7 à 15 ans
	18h30 - 19h30	Groupe 2 : Karaté enfants : dès ceintures blanc-jaunes	de 7 à 15 ans
	19h35 - 21h05	Karaté ados, adultes et seniors : tous niveaux (plusieurs groupes)	dès 16 ans
SAMEDI	10h30 - 12h00	Stages compétition et à thèmes sur inscription, minimum 6 participants	
MERCREDI et VENDREDI	19h00 20h30	cours de sambo, dojo ouvert partagé pour entraînements libres karaté avancés	
Ponctuellement :	Atémi-Jutsu (self-défense), Karaté-Contact, Nunchaku free style, Fit Fighting		
En permanence :	Espace musculation, stretch center, utilisation des engins libres dès 18 ans <i>(L'espace musculation est à la disposition de tous les membres du club pendant les heures d'ouverture et de cours)</i>		

COTISATIONS (payable par trimestre ou par année)

Âges	Trimestrielle	Annuelle	1 mois indicatif de cotisation mensuelle
Baby/Pré-Karaté 4 à 6 ans	FRS 60.--	FRS 170.--	FRS 20.--
Karaté de 7 à 13 ans (U14)	FRS 120.--	FRS 350.--	FRS 40.--
Karaté de 14 à 17 ans (U18)	FRS 135.--	FRS 400.--	FRS 45.--
Karaté dès 18 ans (+18)	FRS 150.--	FRS 450.--	FRS 50.--
Karaté AVS	FRS 120.--	FRS 350.--	FRS 40.--

Paielements : trimestriels : 1er = septembre à décembre / 2e = janvier à mars / 3e = avril à juin ou annuels : septembre à juin ou janvier à décembre

LICENCE : LA LICENCE N'EST OBLIGATOIRE QUE DES LA CEINTURE BRUNE 3^{ème} KYU

IBA - INTERNATIONAL BUDO ASSOCIATION
(AVEC RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DES GRADES "DAN")

1^{ERE} ANNEE, LICENCE ANNUELLE ET PASSEPORT : FRS 70.--
ENSUITE, LICENCE ANNUELLE SEULE : FRS 40.--
RECONNAISSANCE ET DIPLOME DE GRADE "DAN" : FRS 30.--

Rabais pour familles (accordé entre conjoints/parents-enfants/frères-sœurs) = 2 personnes : 10% / dès 3 personnes : 20%
(Excepté : tarifs baby/pré-karaté 4-6 ans et seniors AVS déjà réduits et invariables)

Bienvenue au club. Le Président, Michel Maurer

Centre de Karaté et Arts Martiaux, Grand-Saconnex

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SAISON 2022-2023 KARATE SHOTOKAN

MONITEURS :

Michel MAURER Président, 6 ^{ème} dan	Jean-Pierre AGOSTINETTI, 1 ^{er} dan
Hans HOFFMANN, 6 ^{ème} dan	Alicia ELLERO, 1 ^{er} dan
Jérôme PRIAC, 5 ^{ème} dan	Tania GARRIDO, 1 ^{er} dan
Moncef ASSA, 3 ^{ème} dan	Maryam NASSIRI, 1 ^{er} dan
Ismail SALAH, 3 ^{ème} dan	Hakim SALAH, 1 ^{er} dan
Fabio CHIRONI, 2 ^{ème} dan	Roger ZUCCHERO Vice- Président, 1 ^{er} dan
Heinz GIESENFELD, 2 ^{ème} dan	karaté et 9 ^{ème} dan Ju Jutsu Hakko Bujutsu
Jean-Paul HAAS, 2 ^{ème} dan	Thierry FORESTIER, 1 ^{er} kyu
Emina SULJIC, 2 ^{ème} dan	

SUPPLEANTS Arnaud, 3^{ème} dan / Benjamin, Daniel et Sophie, 2^{ème} dan

ASSISTANTS : Iman 1^{er} kyu / Nathan 2^{ème} kyu

AFFILIATIONS : ACGK Association Cantonale Genevoise de Karaté (Notre club est membre fondateur)
IBA International Budo Association (Reconnaissance internationale des grades "dan")

RENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS DIVERS :

- La cotisation doit être réglée à l'inscription puis au début de chaque trimestre ou année pour la période suivante. Un rabais pour familles mentionné ci-dessous n'est accordé qu'à cette condition.
- Rabais pour familles (accordé entre conjoints/parents-enfants/frères-sœurs) :
2 personnes : -10% / dès 3 personnes : -20%.
(Sauf baby/pré-karaté de 4 à 6 ans et seniors AVS : tarifs déjà réduits et invariables)
- La cotisation n'est pas remboursable en cas d'absence aux entraînements mais peut être suspendue sur demande de congé. Une échéance peut être prorogée en cas de maladie ou accident.
- Une inscription ne vaut pas que pour une année mais jusqu'à demande écrite de démission.
- L'obligation de s'acquitter de la cotisation, sauf arriérés, cesse dès réception de la démission.
- Chaque élève doit s'assurer personnellement contre les accidents de sport et contre le vol, le club et l'école (la ville du Grand-Saconnex) déclinant toute responsabilité en cas de sinistre.
- Une assurance responsabilité civile privée est recommandée contre les éventuels dégâts que l'élève pourrait causer pendant l'utilisation des locaux et du matériel.
- Possibilité d'acquérir l'équipement obligatoire (karategi) et matériel de protections à la réception du dojo.

PERIODES DE FERMETURE :

LE CLUB EST FERME PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES. CEPENDANT, EN JUILLET-AOUT, LE DOJO EST OUVERT UN SOIR PAR SEMAINE DE 19H00 A 21H00. DES COURS SPECIALISES ET DES ENTRAINEMENTS DE KARATE POUR LA COMPETITION Y SONT ORGANISES.

TOUTES LES SECTIONS PEUVENT S'ENTRAINER DURANT CET HORAIRE TOUT L'ETE (KARATE, DARUMA TAISO, KOBUDO, HAKKO BUJUTSU, SAMBO). CES COURS SONT GRATUITS POUR TOUTES LES PERSONNES QUI ETAIENT MEMBRES DU CLUB LA SAISON PRECEDENTE. IL N'Y A PAS DE COURS POUR ENFANTS DEBUTANTS NI BABY KARATE ET PRE KARATE.

(NON-MEMBRES TOUT AGE LA SAISON PRECEDENTE : FRs 30.-- POUR 4 SEMAINES D'ETE OU FRs 50.-- POUR LES 2 MOIS D'ETE.)

LE CLUB PEUT FERMER DURANT UNE OU PLUSIEURS SEMAINES PENDANT CETTE PERIODE POUR CAUSE DE VACANCES DES RESPONSABLES.

Conformément à l'esprit des arts martiaux, un minimum de discipline sera exigé dans le dojo.

Les pratiquants se présenteront à l'heure, dans une tenue et un état de propreté impeccable (douches et rinces-pieds à disposition dans les vestiaires). Ils franchiront l'entrée du dojo en effectuant le salut japonais debout (Ritsurei) avec un esprit positif, afin que rien ne puisse nuire à l'harmonie de l'étude.

Le salut à genoux (Zarei) est obligatoire, comme dans tous les arts martiaux, au début et à la fin du cours.

Les élèves doivent prendre connaissance du règlement du club affiché et s'engager à le respecter.

Chacun peut en demander un exemplaire ou le télécharger sur le site Internet du club.

Les éventuels plans de protections et règles COVID en vigueur sont à respecter scrupuleusement.